**Note d'information : Véhicules connectés et autonomes (VCA) et piétons aveugles (usagers vulnérables de la route)**

# **À propos d’INCA**

Depuis 1918, la Fondation INCA est un organisme à but non lucratif qui vise à changer ce que signifie d’être aveugle dans la société d’aujourd’hui. Nous fournissons des programmes innovateurs et des initiatives de défense des droits qui donnent aux personnes touchées par la cécité les moyens de réaliser leurs rêves en éliminant les barrières pour favoriser l’inclusion. Notre action est soutenue par un réseau de bénévoles, de donateurs et de partenaires d'un océan à l'autre. Pour en savoir plus ou pour vous impliquer, visitez le site [inca.ca](http://www.inca.ca).

# **Véhicules connectés et autonomes et piétons aveugles**

Les véhicules connectés et autonomes (VCA) peuvent potentiellement changer la vie des personnes aveugles ou ayant une vision partielle. Les VCA peuvent permettre à une personne vivant avec une limitation visuelle de conduire et de se déplacer de manière autonome en voiture pour la première fois, de recevoir des informations de navigation par des applications en tant que piéton en utilisant l'infrastructure de trafic connectée, et d'augmenter la sécurité des piétons lors de l'interaction avec les véhicules.

Dans le cadre de nos efforts de défense des droits et intérêts, nous avons entamé des discussions avec les parties prenantes des VCA, notamment l’Ontario Good Roads Association et les constructeurs automobiles qui sont autorisés par le ministère des Transports de l'Ontario, à tester les VCA sur nos routes provinciales. Nous voulons nous assurer que nous créons une technologie et des règlements qui permettent d'exploiter ce potentiel, plutôt que de créer de nouveaux obstacles et des problèmes de sécurité.

## **Nos demandes**

* Les parties prenantes en matière de handicap doivent être impliquées dans le processus de conception et d'essai de tous les VCA.
* Les parties prenantes de l'industrie qui sont autorisées à mettre au point des VCA d’essai doivent s'assurer que les personnes ayant une limitation visuelle sont consultées en tant que piétons et conducteurs.
* Les gouvernements doivent mettre en place une réglementation garantissant la cohérence des données des VCA, afin qu'elles puissent être connectées à des applications d'accessibilité tierces.

## **Considérations**

### **Sécurité**

* **Émissions sonores.** Lorsqu'un véhicule électrique commence à rouler à moins de 30 km/h, ses émissions sonores sont exceptionnellement faibles. Les Canadiens ayant une limitation visuelle pourront-ils entendre les véhicules qui approchent des intersections et pourront-ils traverser en toute sécurité? Lorsque les véhicules sont à l’arrêt aux intersections, comment un piéton aveugle pourra-t-il détecter leur présence et se déplacer parmi eux en toute sécurité?
* Transports Canada a établi une réglementation qui exige que tout véhicule électrique (VE) fabriqué après juillet 2021 soit équipé d'un système d'alerte acoustique pour véhicules (SAAV), mais ce système fonctionnera-t-il vraiment? D'autres essais doivent être effectués étant donné que les fabricants peuvent développer des sons conformes à la réglementation américaine ou à celle de l'Union européenne.
* **Algorithmes et usagers de la route vulnérables.** Les algorithmes utilisés dans les véhicules électriques intelligents pourront-ils réagir face à un piéton qui n'est peut-être pas en mesure de détecter l'approche d'un véhicule? Les personnes aveugles ou ayant une vision partielle peut ne pas être en mesure d'anticiper les actions d'un véhicule de transport combiné. Les algorithmes des VCA doivent intégrer tous les différents types de piétons afin de pouvoir lire le comportement des piétons et réagir en conséquence.

### **Normes en matière de données**

* **Uniformité des données.** INCA veut s'assurer que toutes les municipalités du Canada adhèrent aux mêmes règlements provinciaux et fédéraux afin que les données des VCA soient disponibles de façon uniforme. Il s'agit d'une occasion de réduire le danger pour les usagers de la route vulnérables en s'assurant que toutes les municipalités gèrent leurs véhicules de la même façon.
* **Normes de données.** Les applications mobiles existantes aident les Canadiens aveugles ou ayant une vision partielle à se déplacer de façon sécuritaire et autonome. Les VCA échangeront de grandes quantités de données (p. ex. des renseignements sur l'état des routes, les barrages routiers, les travaux de construction, etc.) Si les municipalités sont tenues de partager les mêmes normes de données, nous pourrons nous assurer qu'elles sont disponibles dans un format accessible à tous les piétons, quelle que soit leur niveau de cécité. Cela permettra de s'assurer que chacun est tenu au courant de l'entretien des infrastructures, qui peut avoir une incidence sur sa sécurité.

**Pour de plus amples renseignements, s’adresser à :**
Lui Greco
Gestionnaire national, Défense des droits et intérêts, INCA
C: 902 403-7580